

A Berne comme à Genève

On veut la peau des chômeuses et des chômeurs !

Ce sont des illettrés qui s'attaquent en ce moment aux droits des chômeuses et des chômeurs. D'un côté, une escouade de fonctionnaires fédéraux incapables de lire correctement une loi qu'ils ont eux-mêmes contribué à mettre sur pied. De l'autre, un quateron de politiciens patronaux genevois inaptes à lire un rapport universitaire sur le chômage genevois.

Mais ces analpha-bêtes sont aussi méchants : pour eux, une chômeuse est une tâche dans le paysage, qu'il convient de faire disparaître. Sauf que du chômage, ce sont eux qui en sont responsables : le secrétariat d'Etat à l'économie (seco) de Berne parce que son rôle est - outre les tracasseries envers les chômeurs - de veiller à la santé de l'économie suisse. Quant aux patrons de Genève, s'ils veulent rayer le chômage de la carte, il ne tient qu'à eux d'engager les personnes sans emploi, plutôt que les montrer du doigt comme s'ils étaient responsables du mauvais fonctionnement de l'économie.

Berne : une ordonnance scélérate

Le seco a donc proposé aux cantons la révision de l'Ordonnance sur l'assurance chômage et invalidité. En point de mire : la quasi suppression de la possibilité pour les cantons où le taux de chômage est élevé de continuer à bénéficier d'une prolongation des indemnités de 400 à 520 jours. Selon le seco, cette faculté ne devrait exister que quand le taux de chômage connaît une hausse exceptionnelle. Il se serait certainement épargné bien de la peine en arguments juridiques s'il avait simplement changé l'ordonnance pour dire qu'en aucun

cas le canton de Genève n'aurait encore droit à cette possibilité.

Cette disposition a un caractère nettement punitif contre des cantons "mauvais élèves" qui ne feraient pas leur possible pour lutter pour le plein emploi et contre le chômage. C'est ainsi faire fi de toute solidarité confédérale qui prendrait en compte les particularités régionales des cantons ainsi que la structure de leur économie, de leur emploi et de leur main d'œuvre, voire de leur situation géographique. C'est particulièrement insupportable quand on considère que la Confédération elle-même privilégie constamment dans ses investissements et ses commandes toujours quelques mêmes régions, sans tenir compte d'une possibilité de relance de l'emploi dans les régions les plus touchées par le chômage. De plus, à ce qu'on sache, on ne demande pas aux régions de montagne d'être d'une manière inhabituelle à une altitude élevée, ou que celle-ci vienne à augmenter, afin de toucher les subsides prévus pour ce type de région.

Il faut de plus constater que les dispositions prévues violent l'esprit et la lettre de la Loi sur l'assurance chômage, puisque l'article 27 de celle-ci ne parle que des "cantons touchés par un fort taux de chômage", sans spécifier que celui-ci doit être exceptionnel ou que le taux doit être en augmentation. Ce



ne serait pas la première fois que le seco commettait un acte illégal, comme l'a constaté à plusieurs reprises le Tribunal fédéral des assurances, qui a dû casser des ordonnances ou des directives du seco.

Par ailleurs, il s'agit par ailleurs d'un acte de mauvaise foi totale et de reniement de promesses explicites, dans la mesure où cette possibilité d'augmenter le nombre d'indemnités dans les cantons touchés par le chômage a constamment été évoquée et utilisée comme argument-choc par le Conseil fédéral lors de la campagne de la votation de 2002

sur la révision de la LACI.

Le canton de Genève - comme d'autres, principalement romands - s'est opposé à cette modification de l'ordonnance. On verra ce qu'il en adviendra.

Genève veut casser la statistique

Un projet de loi d'inspiration droitiste extrême a pris prétexte du fort taux de chômage genevois pour remettre en cause une particularité du canton : les mesures cantonales de chômage, et en particulier les emplois temporaires cantonaux (ETC), qui permettent à un-e chômeur-

euse en fin de droit d'obtenir un emploi dans le secteur public ou associatif, lui assurant ainsi un travail et un revenu pendant une année, et lui permettant de recouvrer ainsi un droit à l'indemnité fédérale de chômage.

Cette loi constitue une sorte de pacte social - obtenu de façon tripartite. Elle contribue à éviter que chômeuses et chômeurs de longue durée soient totalement exclus du marché du travail et se retrouvent à l'assistance ... ou à la rue.

Suite en page 4

Le 6 novembre prochain se tient le 11e congrès du SIT.

En voici le mode d'emploi.

voir page 8

Heidiland, tes montagnes sentent le renfermé !



Enfin, les femmes de Suisse n'auront plus à assumer seules la perte de gain liés aux premiers mois de vie de nos chérubins. Pourtant, cela ne signifiera pas l'élimination des prestations genevoises, supérieures à la nouvelle loi fédérale.

En effet, la Lamat genevoise, instaurée en 2001 a depuis fait ses preuves et les syndicats n'entendent pas la brader et se battent contre toute tentative

allant dans ce sens (voir article dans ce SIT-info).

Ce résultat historique ne saurait cacher les relents nauséabonds qui nous parviennent de Suisse alémanique sur le rejet des étrangers.

Plus que jamais, la Suisse majoritairement conservatrice renvoie une image odieuse du migrant et de ses progénitures, pour lesquels devenir Suisse restera un acte qui se monnaie au prix fort, accompagné des preuves d'une intégration idyllique.

Plus que jamais, il nous faut rappeler que l'intégration n'est pas l'assimilation de l'autre, mais un apprentissage commun des différences pour

enrichir notre quotidien, sur le plan tant social que culturel.

Combattre l'avancée des mouvements, partis racistes et xénophobes, c'est s'afficher chaque jour davantage comme citoyen-ne engagé-e dans une cité cosmopolite.

Genève doit rebondir sur ce vote fédéral de la crainte et de la haine, en associant dès 2005 les habitants d'origine étrangère aux réflexions et décisions concernant les affaires publiques. "J'y vis, j'y vote", l'aînée et la cadette, sont deux initiatives qui visent à leurs accorder les droits de vote et d'éligibilité sur le plan communal, droits incontournables pour une véritable citoyenne-

té. Espérons que, dégoûtés par le résultat du scrutin fédéral, les Genevois-e-s vont avoir à cœur de se "venger" et montrer le sens qu'ils et elles donnent au mot intégration.

Enfin, relevons, malgré la défaite, le message encourageant des urnes en faveur d'une poste au service de ses usagers.

Dans une atmosphère générale d'attaque des services publics, il est important de constater que les Suisses-ses souhaitent défendre les principes d'intérêt général contre une mainmise exclusivement privée.

Sylvain Lehmann

Dans ce numéro :

Hôtel Carlton

Refuser la vente de cet ancien hôtel par la fondation de valorisation de la BCG, c'est saisir l'opportunité d'intervenir positivement sur le marché du logement.

TPG

Les TPG pourront soustraire davantage de lignes, alors qu'on connaît la nocivité de la sous-traitance. Les syndicats des TPG, soutenus par l'ensemble du mouvement syndical, lancent un référendum contre cette nouvelle loi.

Enfin le congé maternité payé !

Genève l'avait, la Suisse l'a aussi. Le peuple suisse a mis 60 ans à comprendre son réel intérêt. Mais la bagarre va se déplacer à Genève pour maintenir les dispositions qui vont au delà de la loi fédérale.

Services publics

Encore une grande mobilisation en septembre ... et cela ne va pas s'arrêter. En proposant un budget 2005 qui ne fait que des mécontents, le Conseil d'Etat renforce la détermination du personnel des services publics de lutter.

Ouverture des magasins le dimanche

Les chambres fédérales viennent d'accepter l'ouverture dominicale des magasins dans les gares et les aéroports, un premier pas vers des ouvertures encore plus généralisées. Les syndicats lancent le référendum contre cette dégradation des conditions de travail des vendeuses et des vendeurs

Infirmières scolaires

Dans ces temps de disette budgétaire, les infirmières scolaires ont réussi, grâce à leur détermination, à décrocher des postes supplémentaires.

Pluie ou canicule

Le chômage de longue durée progresse...

Selon les définitions du seco (secrétariat à l'économie) sont considérés comme chômeurs de longue durée, les personnes indemnisées par une caisse de chômage depuis plus d'une année.

En Suisse, à fin juillet 2004, les chômeurs de longue durée représentaient 20,9% du total des personnes au chômage, alors qu'à fin juillet 2002, ils ne représentaient que 12,8%. Cela signifie que plus d'une personne au chômage sur cinq l'est depuis plus de douze mois. En chiffres, se sont près de 30'000 personnes qui sont en quête d'un emploi depuis une année. A raison d'une moyenne de huit recherches par personne par mois, ce sont au moins 2'880'000 demandes d'emploi restées vaines...

Les discours rassurants et légitimants sur la stabilité, voir la baisse du chômage, la reprise qui se dessine à l'horizon ou qui pointe son bout du nez, la croyance mythique en la relance américaine qui ressemble à une remontée du fond du tonneau des Danaïdes, bref, tout cela occulte la réalité et ne permet pas de se donner les moyens d'y faire face.

Le problème du chômage de longue durée est préoccupant à plus d'un titre : en deux ans, le chômage de longue durée des jeunes (15-24 ans) a doublé. C'est la tranche d'âge qui a subi la plus forte progression. Même si les mieux formés restent légèrement moins longtemps au chômage que ceux sans formation, commencer sa vie professionnelle par une période de chômage ou se retrouver chômeur en fin de droit à 20 ans constitue un gâchis humain et social inadmissible. Certes, traverser une période de chômage peut être une expérience de vie comme une autre, à condition qu'elle ne transforme pas en traversée du désert sans espoir d'oasis à l'horizon.

Et, contrairement à ce qui se passait auparavant, aujourd'hui tous les secteurs sont touchés et aucun ne peut jouer le rôle de soupape et permettre ainsi de résorber de manière significative le chômage.

Non aux assurances à la carte

Mais comme toujours, le malheur des uns fait le bonheur des autres, les difficultés des uns permettant à d'autres d'en tirer profit. On connaissait les assurances complémentaires dans le cadre de l'assurance maladie et voici qu'elles font leur apparition dans le cadre de l'assurance chômage : assurance à la carte où l'on choisit le montant à assurer et la durée d'indemnisation...

A coup de pleines pages de pub, il est montré à l'aide de graphiques le manque à gagner lorsque l'on se retrouve au chômage. Une de ces annonces dit : "67% des Suisses sont préoccupés par le chômage. Et ils ont raison car 100% des salariés sont concernés !" Effectivement, personne n'est à l'abri du chômage. Avec ce type d'assurance, une fois de plus, ceux qui ont un revenu élevé n'auront aucune peine à payer les primes et les autres continueront à se serrer la ceinture. Par ailleurs, et cela est plus grave, ceci renforce la position néolibérale tendant au démantèlement des assurances sociales pour n'en garder qu'un socle minime de chez minime et le reste au soi-disant libre choix individuel.

Ce n'est pas par des solutions individuelles que l'on résoudra le problème du chômage mais par une remise en question de notre système économique qui précarise et exclut de plus en plus de personnes et par le renforcement d'assurances sociales qui permettent de vivre dans la dignité. EC

Urgence de créer des logements à Genève

Refusons la vente de l'Hôtel Carlton !

Le SIT a soutenu le printemps dernier le référendum contre la vente du Carlton et appelle à la rejeter le 28 novembre prochain dans les urnes. Sans développer les aspects connus de la crise du logement à Genève, voici les arguments des référendaires relatifs au Carlton.

Un collectif de personnes en formation et à bas revenu, poussé par l'urgence du besoin de logement, a décidé d'agir et d'exiger que les autorités prennent enfin leurs responsabilités. Ce collectif a ainsi lancé un référendum contre la loi autorisant la vente de l'hôtel Carlton, propriété de la Fondation de valorisation des actifs de la BCG (Banque cantonale genevoise), composé de 123 studios habitables de suite. Une large mobilisation a permis la récolte de près de 10'000 signatures en l'espace de deux semaines. Ce succès populaire témoigne de l'importance de l'enjeu et du ras-le-bol d'une grande partie de la population genevoise face aux conditions du logement dans le canton.

Une contribution à la dégradation de la situation

Cette Fondation a été créée par l'Etat au moment du sauvetage de la BCG, qui a mis des milliards à charge des contribuables genevois. La Fondation a hérité des créances douteuses de la BCG et se voit ainsi dotée du plus important parc immobilier du canton. Afin de limiter les pertes, l'Etat l'a chargée de vendre ces immeubles aussi cher que possible. L'Etat participe ainsi à la hausse généralisée des loyers puisque les nouveaux proprié-

taires répercutent inévitablement le prix d'achat sur les locataires.

Alors que les responsables du naufrage de la BCG n'ont rien payé, la population genevoise se voit doublement mise à contribution. D'abord parce que nous payons, à travers nos impôts, le prix des erreurs des ex-dirigeants de la BCG et la facture des profits faramineux des spéculateurs immobiliers que ces dirigeants ont encouragé. Puis, une deuxième fois, à travers l'augmentation des loyers qui résulte de prix de vente surévalués. Ce n'est ni aux locataires, ni aux contribuables de passer à la caisse. Les milieux immobiliers doivent assumer leurs responsabilités dans cette crise. Il est indispensable de trouver les moyens pour que les logements détenus par la Fondation soient mis à disposition à des prix raisonnables.

Une opportunité pour la création immédiate de 123 logements

La Fondation de valorisation a décidé de vendre l'hôtel Carlton à un groupe hôtelier transnational qui projette d'en faire un hôtel 4 étoiles. En approuvant cette vente, le Grand Conseil a laissé passer une occasion exceptionnelle de créer du logement bon marché. L'hôtel Carlton est situé au centre

ville de Genève, en plein cœur des Pâquis. Destiné à l'origine à l'habitation, cet immeuble est composé de plus de 120 studios dont l'agencement se prête parfaitement au logement de personnes en formation ou à bas revenu. Equipés de salles de bains et de cuisinettes, ces studios sont utilisables immédiatement. Le secteur hôtelier genevois peut actuellement répondre à la demande; la priorité doit aller aujourd'hui à la création de logements bon marché. Loin de constituer une perte sèche pour le contribuable genevois, l'affectation de l'hôtel Carlton à du logement représente un investissement nécessaire.

Le 28 novembre, agissons concrètement pour la création immédiate de logements et exigeons des autorités une politique du logement active, sociale et cohérente.

En conclusion, cette votation sera l'occasion d'ouvrir un débat nécessaire tant sur le parc immobilier détenu par la Fondation, que sur l'avenir du logement social à Genève. Le SIT est en effet convaincu qu'une grande partie du parc immobilier de la Fondation doit rapidement bénéficier au logement social, engendrant par là-même un levier salutaire sur l'emploi dans les secteurs de la rénovation d'immeubles.

Des actions et manifestations verront le jour au cours des prochaines semaines, le SIT appelle ses membres à participer à ces rassemblements à venir (dates encore à préciser) pour revendiquer nos besoins de logements bon marché. SL

Transports Publics Genevois

Plus de limite à la sous-traitance !

Le Grand Conseil genevois a fait sauter lors de sa séance du 23 septembre 2004 le plafond qui limitait à 10% la part des activités des Transports Publics Genevois (TPG) pouvant être sous-traitées. Comme nous vous l'avions annoncé dans le SIT-info de juin 2004, le Grand Conseil devait se prononcer sur le projet de loi de trois députés de droite, dont deux membres du Conseil d'administration des TPG, visant à laisser la possibilité aux TPG de sous-traiter leurs activités comme bon leur semble. Alors que le projet de loi avait été refusé en commission des transports, le Conseil d'Etat - comme les TPG - estimant qu'il était superflu, la droite l'a emporté après un amendement cosmétique sur proposition du libéral Alain Meylan. Le texte final de la loi précise donc à son article 1 alinéa 5: "Le volume des activités pouvant être données en sous-traitance ne doit pas dépasser 10% du montant des charges totales des TPG. En cas de besoin, pour atteindre les objectifs du contrat de prestations, un volume supérieur de sous-traitance doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration, soumise à l'approbation du Conseil d'Etat."

La volonté de la majorité du Grand Conseil de réduire les charges des TPG pourra donc se faire au détriment des conditions de travail des conducteurs, moins bien lotis au sein

des entreprises privées sous-traitantes qu'au sein de la régie publique. Cette privatisation rampante fera à raison réagir les défenseurs des services publics et des travailleurs qui pensent déjà au référendum.

Parallèlement, il faut réaffirmer la nécessité de soumettre tous les sous-traitants des TPG à une convention collective de travail. Une telle convention existe déjà dans le canton de Berne. Cela permettrait de mieux contrôler les pratiques des entreprises décrochant les mandats des TPG et de lutter

contre la précarité de la situation des conducteurs des sous-traitants qui voient leur contrat potentiellement remis en question à chaque fois que les mandats sont remis au concours par appel d'offre. Dans ce contexte, la concurrence entre les entreprises susceptibles de remporter les marchés est féroce et tous les moyens sont bons pour soumettre une proposition plus alléchante à la régie publique, souvent au détriment des conditions de travail des conducteurs.

Simon Descombes

Référendum !

Les syndicats des TPG, soutenu par l'ensemble des syndicats genevois, a décidé de lancer un référendum contre cette modification de la loi.

Le délai est court : il faut 7000 signatures en 40 jours.

Demandez des listes de signatures au secrétariat syndical.

Agriculture

Pour une rémunération juste

La souveraineté alimentaire est un droit humain fondamental revendiqué d'abord par des mouvements paysans du Sud et ensuite par ceux du Nord. C'est le droit d'une population de produire son alimentation. Ce qui implique principalement un accès à la terre et à l'eau et un contrôle sur le marché. C'est aussi un concept philosophique et politique qui pousse à imaginer des solutions défendues les mouvements sociaux et reliés par les institutions des Etats pour que les paysans puissent produire des aliments qui répondent aux attentes des consommateurs locaux.

A Genève, il s'agit de recentrer notre agriculture sur son projet initial, qui est de produire des aliments pour les habitants de la région. L'expression "agriculture contractuelle de proximité" concerne tous les systèmes d'organisation, de production et de distribution des aliments qui établissent des liens directs entre consommateurs et producteurs. Le contrat fait entre le producteur et le consommateur engage l'un et l'autre à partager un projet commun avec ses bénéfices et ses risques. Les prix ne sont plus fixés en fonction des fluc-

tuations arbitraires du marché mais à l'avance, en fonction des coûts de production.

Tout le secteur de l'alimentation ne peut pas s'organiser sous une forme aussi directe, mais, pour garder un lien avec notre agriculture et notre alimentation, il faut inventer des systèmes d'approvisionnement qui privilégient le dialogue direct et constructif entre paysans et citoyens. Le secteur de la grande distribution impose aux paysans les prix à la production et décide unilatéralement de ses propres marges, faisant valoir son quasi monopole sur tous les prix de la chaîne alimentaire.

A Genève, il existe depuis plus de 25 ans une coopérative maraîchère, les Jardins de Cologny, organisée sous cette forme directe contractuelle, créant un lien direct entre producteurs et consommateurs. En 2003, les Jardins de Cologny et un groupe de producteurs ont lancé une action appelée "Affaire TourneRêve", renouvelée en 2004. Cette action propose aux citoyens de conclure un contrat direct avec des paysans genevois, afin de cultiver selon le cahier des charges biologique des pro-

duits de base, tels que le tournesol, le colza, l'épeautre, des pommes, etc, qui seront ensuite transformés localement de façon artisanale.

L'intérêt de l'Affaire TourneRêve est qu'elle permet d'offrir des aliments produits sans pesticides de synthèse et transformés localement, d'avoir un contact direct avec l'agriculteur en allant sur le champ, d'être informé sur les travaux et de partager les risques d'une baisse de rendement due aux aléas climatiques, aux maladies et/ou aux parasites, de valoriser le travail du producteur et celui de transformation artisanale, et de pratiquer un prix à la consommation très raisonnable. Le paysan, ses ouvriers, les personnes qui transforment le produit, celles qui se chargent de la gestion et de la distribution sont payés correctement. Tous les éléments de la composition du prix sont explicités et publiés.

Christine Schiller

Demande de documentation à Affaire TourneRêve, Case postale 245, 1232 Bernex
Information sur www.cocagne.ch/tourneve.htm

Genève l'a, la Suisse aussi !

Le 26 septembre 2004 restera une journée historique en Suisse puisque, après six décennies de lutte, le peuple suisse a enfin approuvé l'instauration d'un congé maternité payé pour toutes les femmes actives.

Vu du bout du lac, le résultat obtenu à l'arraché, avec 55,44% des voix et 11 cantons et demi-canton sur 26, laisse tout de même perplexes. C'est surtout avec les voix des cantons romands et des grandes villes alémaniques que le projet a pu passer, ce qui révèle, une fois de plus, le fossé qui existe entre la détermination populaire et la réalité de l'insertion professionnelle des femmes. Ce réflexe conservateur fait l'impasse sur la nécessité pour les 1,2 millions de femmes, en âge d'avoir des enfants, de mieux pouvoir concilier les tâches familiales et professionnelles. Reste que le résultat permettra de faire un petit pas supplémentaire en faveur de l'égalité entre les sexes, soulagera les familles d'un souci financier lors d'une naissance et permettra à la mère exerçant une activité professionnelle en Suisse de rester auprès de son enfant durant 14 semaines. Ce scrutin permettra également de supprimer une discrimination à l'égard des femmes, qui persistait dans le Code des obligations. Il ne sera dorénavant plus possible de réduire le droit aux vacances d'une femme pour cause de congé maternité. Enfin, les personnes astreintes au service militaire verront la perte de gain couvrir 80% de leur revenu. La date d'entrée en vigueur de ces changements n'est pas encore précisée, probablement en janvier ou en juillet 2005.

Une solidarité exprimée dans les urnes

Dans le canton de Genève, le résultat du vote démontre, comme en 1999, l'attachement indéfectible de notre canton au principe d'une assurance maternité. En 1999, nous étions 74 % à nous prononcer en faveur d'un congé maternité et adoption. En 2004, le score monte à près de 80%. Entre ces deux votations, Genève a mis en place l'assurance maternité cantonale, qui existe à

la satisfaction de toutes et tous depuis trois ans déjà.

Au cours de la campagne, nous avons rencontrés de nombreuses personnes qui s'inquiétaient des conséquences d'un vote positif sur les avantages obtenus dans notre canton. Nous avons dû faire un travail d'explication pour faire comprendre que la loi fédérale permet aux cantons de prévoir de meilleures dispositions.

On l'a constaté au soir du vote, les voix engrangées en Suisse romande ont permis de gagner cette votation fédérale. La population genevoise a su faire preuve de solidarité et nous nous en réjouissons.

Quel avenir pour l'assurance maternité genevoise ?

On l'a dit, la loi fédérale permet explicitement de conserver les prestations plus généreuses prévues par l'assurance maternité cantonale. Il s'agit des 2 semaines supplémentaires de congé maternité, des 16 semaines de congé adoption et du montant plancher et plafond plus élevé des prestations à Genève.

Dans le canton, nous touchons 43 francs par jour au minimum et 234 francs par jour au maximum, alors que sur le plan fédéral, il n'existe pas de plancher et le montant maximum est de 172 francs.

Pourtant, déjà au cours de la campagne, certaines voix - principalement dans les rangs patronaux - se sont élevées pour réclamer l'abrogation de la loi cantonale et l'alignement sur les dispositions minimales de la loi fédérale. Alors que l'objet soumis au vote a été volontairement minimaliste pour faire consensus, il serait inacceptable d'utiliser la solidarité de la population genevoise, expérimentée dans les urnes, pour démanteler l'assurance maternité cantonale. Si le Grand Conseil devait en arriver à cette extrémité, il est clair que nous lancerions le référendum.

Des arguments fallacieux et choquants

Contrairement à ce qu'affirment certains milieux, il n'existe aucun obstacle pour maintenir les dispositions plus favorables existantes à Genève. Juridiquement, il suffit d'ajouter une phrase dans la loi pour pré-

staceler technique puisque le système est déjà en place depuis trois ans et qu'il fonctionne selon des règles identiques (cotisations paritaires, gestion par les caisses de compensation, etc.) à la loi fédérale.

D'autres ont imaginé d'abroger la loi au profit d'autres modèles, comme le versement d'une allocation de naissance plus

remettre de son accouchement. La seule prestation pécuniaire ne pourra jamais le remplacer. Ne confondons pas aide à la famille et assurance perte de gain.

Enfin, rappelons que toutes les conventions collectives de travail ont été adaptées depuis l'entrée en vigueur de la loi ge-



Il aura fallu attendre exactement 21'490 jours pour que le mandat constitutionnel soit respecté, soit l'équivalent de ... 80 grossesses !

ciser que les indemnités fédérales sont servies en premier et que les dispositions cantonales viennent en complément. Le Grand Conseil peut le décider demain. Il n'existe pas non plus d'obstacle financier, puisque le Fonds LAMat est bénéficiaire et que l'entrée en vigueur de la loi fédérale aura pour effet de faire baisser la cotisation genevoise. Nous pourrions au contraire envisager de développer les prestations cantonales (congé prénatal, congé parental pour le père et la mère, allocations couvrant 100% du salaire) avec les économies réalisées. Par ailleurs, les deux systèmes étant gérés par les caisses de compensation, il sera possible de réaliser des économies d'échelles en matière de gestion. Enfin, il n'y a pas d'ob-

staceler technique puisque le système est déjà en place depuis trois ans et qu'il fonctionne selon des règles identiques (cotisations paritaires, gestion par les caisses de compensation, etc.) à la loi fédérale. D'autres ont imaginé d'abroger la loi au profit d'autres modèles, comme le versement d'une allocation de naissance plus

nevoise. Un démantèlement du système aurait pour effet de faire grimper la prise en charge patronale, car les syndicats refuseraient un recul des prestations en cas de maternité et adoption. Le conflit serait inévitablement programmé. Quant aux collectivités publiques, qui cherchent à faire des économies, elles verraient aussi les coûts augmenter.

Soyons clairs ! Nous soustiendrons toutes les améliorations en faveur des familles et des femmes actives, mais seulement si elles viennent en complément des dispositions actuelles plus avantageuses prévues par l'assurance maternité cantonale. Le score genevois est sans appel. Respectons-le.

Valérie Buchs

Argentine

Soutien du SIT à un modèle d'organisation populaire

La commission internationale du SIT a développé des contacts avec une organisation argentine, Mutual Sentimientos (MS). La Mutual s'est créée en pleine crise sociale et économique en Argentine en 1998. MS est un nouveau type d'ONG, basée sur l'entraide et l'économie solidaire.

Elle regroupe 7000 membres, issus des secteurs populaires appauvris. MS contribue à la recomposition du tissu social et à préserver des espaces d'organisation et de revendication populaires. Elle a soutenu des mouvements d'ouvriers-ères qui ont récupéré des entreprises en faillite, organisé de la formation, propose un espace d'échange : trocs de biens et de services, aide aux micro-entreprises, conseils, activités culturelles.

La Mutual est en lien et collabore avec des clubs de trocs, des mouvements de quartiers, des salarié-e-s d'entreprises

autogérées et des syndicats.

Promotion des médicaments génériques

Le siège de MS, à Buenos Aires, dispose aussi d'un centre de santé et d'une pharmacie de médicaments génériques. MS a réussi à établir des accords avec des laboratoires nationaux de production de médicaments génériques et peut ainsi offrir des prix inférieurs à ceux du marché (jusqu'à 80% de moins). A travers l'accès aux pharmacies, les usagers seront sensibilisés dans le domaine de

la santé et surtout pourront accéder aux autres services de MS. Les multiples activités permettent de trouver des solutions collectives aux différents types de problèmes touchant la population

Le SIT a décidé de suivre les activités de la MS et de soutenir le développement de l'achat des médicaments génériques et l'ouverture d'une annexe à la pharmacie dans un autre quartier populaire. Ce volet ponctuel des activités de la MS est soutenu, pour neuf mois, avec les fonds de la Fédération genevoise de coopération.

Nous pourrions renforcer nos liens avec la MS et suivre les efforts de ce type d'ONG, alternatives aux mouvements syndicaux destructeurs en raison du très fort taux de chômage, et suivre l'évolution de l'alternative "médicaments génériques" FW

Forum Social Européen 2004

Bientôt à Londres

Après le succès de ses deux premiers crus, le Forum Social Européen a choisi Londres comme terre d'accueil pour l'édition 2004. Ce lieu n'est pas dénué de symboles puisque la Londres de Ken Le Rouge reste une municipalité ancrée à gauche dans un pays faisant figure de modèle européen du néo-libéralisme.

Le troisième Forum social européen (FSE) se tiendra du 14 au 17 octobre prochain. Ce grand rendez-vous de l'altermondialisme est attendu comme un espace ouvert de rencontre d'organisations et de mouvements sociaux des pays d'Europe. Fortes d'expériences diverses, ces différentes composantes de la société civile viendront débattre ensemble des alternatives à la militarisation, au démantèlement social, à l'exclusion et à la destruction des bases naturelles de la vie.

Outre les conférences plénières à l'affluence souvent massive, le FSE a mis cette fois l'accent sur les séminaires de plus petite taille, lieux plus

intimes favorisant davantage les échanges concrets. Par ailleurs, s'ajoutera aux différents ateliers organisés un espace autonome, proposé par les individus et les réseaux, plus particulièrement par les forums sociaux locaux.

Ce forum a donc l'ambition de privilégier la réflexion, mais aussi la concrétisation d'alternatives sociales et politiques afin qu'au-delà des succès mobilisateurs du mouvement altermondialiste se dégage de manière plus affinée les pistes politiques de demain.

Le SIT y sera présent, et un bilan plus détaillé sera publié dans le prochain SIT-info.

Séverin Guelpa

On veut la peau des chômeuses et des chômeurs !

Il existe pourtant quelques problèmes du côté des ETC. Le premier est que cette mesure a été utilisée par le principal fournisseur d'ETC, soit l'Etat et les secteurs subventionnés, comme une façon de compléter des effectifs sans passer par la procédure normale et légale. On connaît ainsi des services de l'Etat qui n'auraient pas pu fonctionner sans cet apport d'emplois, et qui auraient dû revenir à la réalité des choses en engageant des collaborateurs fixes. A des périodes données, ces services ont été parmi les plus importants : Hôpital cantonal, Palais de justice, contributions publiques et ... Office cantonal de l'emploi !

Cet "effet d'aubaine" pour l'Etat ne serait en soi pas si grave si les ETC proposés aux chômeuses en fin de droit n'avaient souvent pas correspondu aux formations et capacités réelles des personnes (ce qui peut se comprendre, même si c'est regrettable) et n'avaient aucun aspect formateur. Lors de l'institution des ETC (OT) existaient des activités formatrices, des programmes collectifs, que la loi autorise d'ailleurs toujours. Mais lorsque la Confédération - en suivant l'exemple genevois - a institué ses propres emplois temporaires (qui, à la différen-

ce des genevois, ont lieu durant la période d'indemnisation), il y a eu un report malheureux de toutes les mesures formatrices sur les mesures fédérales, pour des raisons de coûts, un ETC "sec" coûtant évidemment moins qu'un ETC "encadré". Il n'en reste pas moins que cela est dommage, puisque la fonction formatrice des ETC a ainsi été délaissée.

Les deux problèmes évoqués ci-dessus pourraient conduire à une réforme des mesures cantonales, mais pas à un changement aussi brutal que celui proposé par les auteurs-e-s du projet de loi, relayés maintenant par la commission de l'économie du Grand Conseil, et en fait, par le Conseil d'Etat. Cela part d'un supposé qu'on entend toujours : s'il existe des chômeuses en fin de droit, c'est parce que ceux et celles-ci le veulent bien, qu'ils et elles n'ont aucun goût au travail et ne recherchent pas d'emploi. C'est oublier d'abord que les personnes en ETC travaillent. C'est surtout considérer que s'il existe du chômage en Suisse, c'est parce des chômeuses le veulent bien.

Un peu d'économie appliquée montrerait qu'il s'agit en fait évidemment du contraire et que, jusqu'à plus ample informé, Genève ne dispose pas d'u-

ne vingtaine de milliers d'emplois à proposer aux personnes sans travail.

Cela se saurait. S'il est vrai aussi que les ETC contribuent à enfler les statistiques dans la mesure où celles-ci ne sont ainsi plus falsifiées comme elles le sont à l'échelon national (puisque une personne sans emploi n'est plus au chômage lorsqu'elle sort des statistiques), l'étude du Laboratoire d'économie appliquée de Professeur Flückiger montre avec clarté (voir ci-dessous) que ce dernier élément est infime dans la persistance du chômage de longue durée à Genève. Mais, visiblement, ce rapport a été lu par certains avec des lunettes d'esquimaux, qui ne laissent voir que de minces lignes - celles qui vont dans le sens d'une théorie préconçue. "Rien n'est plus dangereux qu'une idée quand on n'en a qu'une seule" (Alain).

C'est pour ces raisons que la CGAS a élaboré plusieurs propositions (voir ci-contre) et s'opposera avec détermination à ce démantèlement qui n'ose pas dire son nom, car il est néfaste tant pour les chômeuses et chômeurs que pour l'ensemble de la société et pour le rôle social de l'ETC, ainsi que pour ses finances.

Georges Tissot

D'où vient le fort taux de chômage genevois ?

Dans son étude, le Laboratoire d'économie appliquée de l'Université - mené par le professeur Yves Flückiger - a fait une analyse de l'évolution du taux de chômage en suisse et à Genève. Voici, très résumées, les conclusions les plus importantes de ce rapport

Différence constante

Il y a une différence permanente entre les taux de chômage genevois et helvétiques. Il s'agit de facteurs structurels, liés aux spécificités de l'économie cantonale : comportement de la population active, niveau de qualification, structure des activités économiques.

L'explication des disparités cantonales ne peut pas être réduite à un facteur unique comme certains voudraient le laisser entendre. En particulier, on évoque aujourd'hui fréquemment les mesures spécifiques prises à Genève à l'égard des chômeurs arrivés une première fois en fin de droit aux indemnités fédérales pour expliquer ces différences cantonales. Si ces programmes d'emplois temporaires mis en place par le canton de Genève sont susceptibles de prolonger la durée du chômage et d'accroître par ce biais le taux de chômage, ils ne peuvent à eux seuls justifier la totalité de l'écart observé. Ces mesures n'ont été introduites à Genève qu'en 1983 à une époque où les disparités cantonales étaient déjà bien établies. En 1980 le taux de chômage cantonal était 3,5 fois plus élevé que le taux en vigueur dans l'ensemble du pays.

A l'inscription ...

Depuis le début des années 1990, le taux d'inscription augmente. En 1991, 34% seulement des personnes au chômage étaient officiellement inscrites - 66% en 1996.

La perception sociale du chômage a changé (durant les années 90) et les gens hésitent moins aujourd'hui à s'inscrire auprès d'un office cantonal de l'emploi qu'il y a 20 ans. Ce n'est pas seulement le nombre de chômeurs qui a augmenté

fortement en Suisse et à Genève lors de la dernière décennie mais c'est aussi le comportement face à l'inscription auprès des offices qui a changé.

A Genève, le taux d'inscription reste supérieur à celui qui existe au niveau Suisse. Cette différence de comportement d'inscription entre Genève et la Suisse atteint environ 30% ! Le taux de chômage genevois est donc plus élevé en raison notamment du comportement d'inscription de la population active à Genève.

Moins de qualification

Les personnes les moins qualifiées sont plus exposées au risque de perdre leur emploi. De plus, la présence d'une main-d'œuvre peu qualifiée accroît également le poids des secteurs économiques fragiles au sein des économies cantonales. Dans le même temps, une qualification insuffisante est un facteur qui tend à prolonger la durée du chômage.

Pour la période de 1977 à 1995, la présence de travailleurs détenteurs de permis instables a réduit "artificiellement" le taux de chômage en contraignant les saisonniers à quitter le pays lors des phases conjoncturelles difficiles. Depuis le début des années 90, cet effet a nettement perdu de son importance. Il a fait place maintenant à un deuxième impact, lié au fait que la présence de travailleurs précaires renforce des secteurs économiques comme l'hôtellerie, restauration, construction et agriculture au sein des économies cantonales, activités qui alimentent (pour les trois premiers) les chiffres du chômage.

On constate le même effet pour la main-d'œuvre féminine : son niveau de qualification reste inférieur à celui de la population masculine, même si l'argument est sans doute moins pertinent pour Genève que pour le reste du pays.

...à la sortie

Les personnes plus âgées éprouvent plus de difficultés à retrouver un emploi. Genève

est pénalisé par un âge moyen des chômeurs plus élevé que la moyenne suisse.

La part des personnes employées à temps partiel dans le canton accroît la durée du chômage. Le même effet est lié à une hausse du pourcentage de femmes et de personnes étrangères dans la population de chaque canton.

Le caractère urbain du canton a une influence sur la probabilité de quitter le chômage : la durée du chômage est supérieure dans les agglomérations urbaines qu'elle ne l'est dans les zones rurales.

L'activité économique

Il y a davantage d'entrées au chômage à cause de l'importance à Genève de secteurs économiques caractérisés par de forts taux de rotation du personnel (restauration et hôtellerie).

Les conditions de travail et de rémunération dans certains secteurs ne sont pas suffisamment attractives, souvent trop proches des prestations sociales, pour inciter les chômeurs à reprendre un emploi. Pour qu'une politique de réinsertion professionnelle soit couronnée de succès, elle doit pouvoir s'appuyer sur des conditions de travail et des rémunérations suffisamment attractives.

En période de croissance économique, les nouveaux emplois créés exigent des qualifications qui ne permettent pas la réinsertion automatique d'une forte proportion des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, ce qui est à Genève plus important qu'en Suisse.

Malgré son taux de chômage élevé, Genève reste attractif aussi bien pour la main-d'œuvre que pour les chômeurs eux-mêmes. Genève est un des seuls cantons suisses (avec Zurich) à connaître un flux migratoire de demandeurs d'emploi positif. Si, dans le même temps, ce flux est également positif au niveau des travailleurs, cela signifie que les chômeurs genevois font face à une concurrence accrue sur le marché du travail.

GT

Chômage : ce que la CGAS réclame de Genève

1) La CGAS s'opposera par référendum à toute modification de la loi cantonale sur le chômage qui consacrerait la fin des ETC redonnant un droit aux indemnités de chômage fédérales. En effet, l'institution des ETC et des ARE relevait d'un pacte social tripartite dont la remise en cause pourrait avoir de lourds effets sur le climat social genevois.

2) Le canton de Genève subventionne certes ces ETC. Mais, ce faisant, il s'évite l'engagement de nombreux services collaborateurs-trices. Sans les ETC, en effet, de nombreux services entiers de l'Etat ou du secteur subventionné seraient hors d'état de fonctionner. Le canton de Genève doit donc tirer les conséquences de ce manque en créant les postes qui correspondent aux actuels emplois temporaires nécessaires à la marche des services publics

3) Le canton de Genève doit tirer meilleur profit des mesures actives fédérales sur le chômage, en se rappelant que l'assurance chômage n'est pas financée par les pouvoirs publics, mais par des cotisations déduites sur les salaires des travailleurs-euses (et le salaire différé sous forme de cotisations patronales).

4) La mesure fédérale d'initiation au travail (AIT) doit être davantage développée et fournie plus fréquemment et plus rapidement aux chômeurs-euses.

5) Les PETF (programmes d'emploi temporaires fédéraux) ont été fortement restreints à Genève il y a quelques années pour des raisons peu compréhensibles, et ont été handicapés par des contraintes bureaucratiques et technocratiques. Genève doit au contraire multiplier ces PETF, qui sont des mesures de formation collective permettant une réintégration rapide des chômeurs-euses pendant leurs indemnités fédérales, donc qui peuvent intervenir rapidement après la mise au chômage.

6) Genève doit contrôler la qualité des cours attribués aux chômeurs-euses, et lutter contre les personnes ou institutions qui s'attribuent des revenus financiers importants par le biais de cours peu adaptés ou trop onéreux.

7) Les ARE - allocations de retour en emploi cantonales - doivent être développées tant par des efforts ciblés de l'Office cantonal de l'emploi que par un engagement solennel des associations patronales et des entreprises genevoises.

8) Les ETC doivent être maintenus. Comme le réclame la CGAS depuis de nombreuses années, ils doivent avoir une dimension formatrice, soit au sein des services bénéficiaires, soit par une formation d'accompagnement, soit encore par des ETC collectifs sur le modèle de ceux qui existaient avant que la Confédération s'inspire de l'exemple genevois pour créer les PETF.

Initiative "SIG"

Contre une libéralisation sournoise

Malgré le vote contre la LME (loi sur le marché de l'électricité), les partisans d'une dérégulation du marché de l'électricité repartent à l'assaut. Une initiative cantonale se prépare pour conserver le caractère public de ce bien commun

Les (trop rares) victoires obtenues par les syndicats au niveau des votations fédérales ne font pas obstacle à la volonté des milieux économiques de continuer leur entreprise de privatisation des services publics rentables. Ainsi, malgré la votation de septembre 2002 qui avait vu une majorité au niveau national refuser la libéralisation du marché de l'électricité, la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LapEl), mise en consultation, vise à contourner la décision des urnes.

A Genève, près de 63% des votants-es s'étaient exprimés contre cette libéralisation, signifiant ainsi leur attachement à une régie publique, les SIG, propriété du canton, de la ville de Genève et des communes sur laquelle s'exerce un contrôle politique démocratique. Les positions constantes de l'électorat genevois en matière d'approvisionnement énergétique font d'ailleurs apparaître que la question de l'électricité est dans ce canton considérée comme un bien public et non pas comme une marchandise. Par exemple, l'opposition à l'approvisionnement en énergie nucléaire manifeste un choix politique qui est rendu possible par le monopole public. Une entreprise privée, comme le montre les exemples anglais et californiens,

ne se pose pas le problème de l'origine de l'électricité utilisée, ni de la sécurité du réseau et de l'approvisionnement. Seul le profit compte et donc la réduction des coûts pour offrir aux gros clients, les entreprises, des tarifs avantageux.

Une initiative préventive

Face aux tentatives de libéralisation sauvage de la production et de la distribution d'électricité, il est nécessaire de mettre en place des garanties légales qui confirment le monopole de fait des collectivités publiques en la matière. A Genève, il n'existe ainsi aucune disposition constitutionnelle qui établisse ce monopole. Une initiative cantonale genevoise est en voie de lancement, soutenue par Solidarités, le PdT, le PSG, le SSP/Vpod et d'autres syndicats, ainsi que par la Coordination Energie. Son texte est simple : "L'approvisionnement et la distribution d'eau, de gaz naturel et d'électricité sont un monopole exercé par les Services industriels de Genève".

Le comité SIT du mois d'octobre se prononcera sur le soutien à cette initiative qui s'inscrit en droite ligne dans nos mobilisations contre les libéralisations des services publics.

Hervé Pichelin



Abonnez-vous à

L'émilié

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel l'émilié est le plus ancien journal féministe au monde.

Abonnements :
65 fr. par an
Informations :
076 348 86 02
ou www.lemilie.org

Mobilisation du 23 septembre et budget 2005

La journée d'action et de grève du 23 septembre a été le premier pas de la mobilisation suite à l'échec des négociations avec le Conseil d'Etat sur le projet de budget 2005. Le contenu de ce dernier va appeler d'autres mobilisations.

Le 23 septembre a été le cadre à la fois de la journée nationale d'action pour la défense des services publics et de la première mobilisation genevoise depuis juin. Le mot d'ordre de grève du Cartel intersyndical a été diversement suivi selon les secteurs. Les manifestations de l'après-midi ont, par contre, connu un plus grand succès que celle de juin, puisque environ 6000 personnes ont défilé pour défendre les conditions de travail et les prestations des services publics et subventionnés. Sous son aspect cantonal, cette journée avait pour but de dénoncer la rupture des négociations par le Conseil d'Etat sur le budget 2005. Les craintes des syndicats quant aux mesures budgétaires ont été confirmées. Le projet du gouvernement est, sous l'angle des conditions de travail et des prestations, pire que ce que le Conseil d'Etat avait annoncé durant l'été.

Rupture des négociations, qui est responsable ?

Rappelons que, durant les rencontres entre Cartel et Conseil d'Etat en juillet et en août, le gouvernement avait annoncé vouloir négocier sur la base de 51 millions pour les mécanismes salariaux (indexation, prime de fidélité, annuité, allocation unique de vie chère), ce qui représente la moitié de la progression légale. Sur les effectifs, il a fallu attendre la fin août pour apprendre que seul le DIP obtiendrait des nouveaux postes. Le Cartel avait accepté le principe d'un accord sur plusieurs années, sur le modèle de celui signé à la fin des années 1980, sous réserve de certaines garanties. Premièrement, si des mécanismes salariaux devaient être décalés dans le temps ou suspendus, l'accord devait prévoir un retour à la normale à terme. Deuxièmement, le Cartel avait exigé qu'il n'y ait pas de moratoire sur les effectifs et les subventions durant l'accord. Il est en effet impossible d'imaginer, comme le prévoit le plan financier quadriennal, que les effectifs soient bloqués jusqu'en 2007 et que les subventions stagnent ou diminuent alors que les besoins sociaux et la population du canton ne cessent d'augmenter.

Enfin, si le Cartel avait indiqué que le montant affecté au mécanisme ne pouvait pas, après les coupes sur le budget 2004, se limiter à 51 millions, il attendait du Conseil d'Etat des propositions concrètes qui donneraient la priorité à l'indexation. En effet, celle-ci concerne aussi les retraité-e-s

et les subventions. Lors de la dernière séance, le 6 septembre, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il lui était impossible de garantir le retour dans deux ou trois ans au respect de la loi sur les traitements. Et que d'autre part, il s'en tenait à la somme de 51 millions pour les mécanismes salariaux. Enfin, aucune garantie sur les effectifs et les subventions n'était donnée pour la durée du plan financier quadriennal. Moralité, les cinq séances de "négociation" n'avaient servi à rien puisque le Conseil d'Etat était, de fait, resté sur sa position de départ sans même vouloir s'engager sur les années à venir.

Projet de budget 2005, les salarié-e-s et les prestations trinquent !

La publication du projet de budget a démontré que le Conseil d'Etat ne s'en tenait pas là. Ce ne sont pas 51 millions qui sont dévolus aux mécanismes salariaux pour 2005, mais seulement la moitié ! En effet, les progressions des annuités et de la prime de fidélité sont supprimées, ce qui va toucher surtout les jeunes salarié-e-s. Seules l'indexation (0,75%) et l'allocation unique de vie chère (0,05%) sont prévues. Mais le Conseil d'Etat annonce que, dans sa grande générosité, il conserve (pour 2004 seulement) le pont de fin d'année et que, finalement, il n'a pas touché au Plend. Sur les effectifs, le DIP seul se voit accorder 75 nouveaux postes. Bonne nouvelle à souligner (elles sont rares !) : 100 postes d'auxiliaires devraient être stabilisés.

Devrait ramener le déficit de 600 millions à 289 millions, le gouvernement n'a pas pensé qu'aux salarié-e-s des secteurs publics et subventionnés.

Les bénéficiaires de prestations sociales sont aussi visés au travers d'un programme intitulé "prestations ciblées et lutte contre les abus" ! On voit que le langage de l'UDC et de GHI a trouvé des adeptes au sein du Conseil d'Etat... Quelles mesures ? Durcissement dans la prise en charge des cotisations d'assurance-maladie pour les 18-25 ans et dans les situations de cotisations non payées par les assurés, diminution des plafonds de subvention pour l'allocation de logement social, baisse des prestations AI, alignées sur les prestations AVS, ainsi que des prestations complémentaires cantonales : 83 millions d'économisés ! Les "abuseurs" apprécieront. Le Conseil d'Etat prévoit également de transférer une part des montants des prestations complémentaires aux



communes à hauteur de 88 millions. Ce qui ne touche pas directement les bénéficiaires, mais risque d'entraîner une longue bagarre politico-juridique avec les communes qui sont, en majorité, de droite !

Sur les subventions aux institutions, la situation est plus contrastée. Les HUG, l'Hospice général et les HES voient leurs subventions sensiblement augmentées, alors que d'autres stagnent ou diminuent.

Le Conseil d'Etat a par contre décidé de suspendre la compensation de la progression à froid (indexation des barèmes fiscaux) ce qui devrait rapporter environ 39 millions. Premier signe depuis longtemps d'un retour à une action sur les recettes pour combler les déficits. Les investissements sont en augmentation, essentiellement pour les HUG, l'éducation, les transports et les EMS.

Un budget qui fait l'unanimité... contre lui !

Salarié-e-s, assuré-e-s, locataires, communes, partis de l'Entente, partis de l'Alternative, le Conseil d'Etat n'a oublié personne à mécontenter, alors que 2005 sera une année électorale.

En ce qui concerne les services publics et subventionnés, le risque de connaître à nouveau les douzièmes provisionnels est grand ! Le Cartel a déjà annoncé avant même la publication du budget sa volonté d'organiser une semaine d'actions et de grèves avant le vote du budget.

Le Conseil d'Etat ne respectant même pas sa base de négociation en matière salariale et accusant les syndicats d'avoir rompu les négociations, la colère et la détermination du personnel et de ses organisations montent. L'assemblée du personnel du 7 octobre décidera de la suite à donner au coup de force de l'employeur.

Hervé Pichelin

Magasins dans les gares et les aéroports

Référendum contre l'ouverture dominicale

Aujourd'hui déjà, les magasins dans les gares peuvent être ouverts le dimanche, pour autant qu'ils répondent "aux besoins des voyageurs". Mais le parlement fédéral vient de décider d'aller - beaucoup - plus loin.

En mars 2004, le Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire du radical zurichois Rolf Hegetschweiler et a décidé de modifier la Loi sur le travail afin de généraliser l'ouverture dominicale des magasins situés dans les gares.

Le but de cette initiative parlementaire est de permettre à tous les magasins et toutes les entreprises de services situés dans une "grande" gare de faire travailler leur personnel le dimanche.

Ce ne seront donc pas seulement les magasins d'alimentation, mais, par exemple, aussi les magasins de télécommunication, de chaussures, de meubles ou des entreprises de services comme les banques ou les assurances qui seront ouverts 7 jours sur 7 dans les gares.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER) a été chargée de préparer l'examen de ce dossier au Conseil des Etats. Elle a, à ce titre, organisé une consultation auprès des cantons sur cette question. Résultat de la consultation : 19 cantons y sont favorables, 6 (dont Genève) s'y opposent ! Ainsi confortée dans son esprit

libéral, la CER a décidé de soutenir l'initiative parlementaire, tout en y apportant quelques précisions.

La CER propose de dresser une liste de 25 gares dans lesquelles le travail dominical sera généralisé. Les CFF auront le droit de proposer les gares à mettre sur cette liste et auront ainsi tout loisir de tester dans quelles gares le travail dominical sera le plus rentable.

Si la CER peut ainsi prétendre avoir pris en compte l'avis de la majorité des cantons, elle a par contre soigneusement évité de se préoccuper de l'avis du personnel de la vente. En effet, toutes les enquêtes menées auprès du personnel de la vente démontrent que les vendeuses et vendeurs sont farouchement opposé-e-s à l'ouverture dominicale. Pour le personnel de vente, le samedi est déjà un jour de travail comme un autre. Or, tout le monde a le droit d'avoir une vie sociale et familiale digne de ce nom. Il est donc essentiel de combattre la généralisation de travail dominical dans le secteur de la vente.

Le Conseil des Etats a traité de cette initiative parlementaire à fin septembre et, vu sa composition, l'a largement ap-

prouvé. Dans ces conditions, l'ouverture dominicale des magasins dans les gares ne sera qu'un premier pas vers la généralisation de l'ouverture dominicale de tous les magasins.



L'Union syndicale suisse a d'ores et déjà décidé de lancer le référendum contre cette nouvelle révision de la Loi sur le travail et le SIT a décidé de le soutenir activement.

Christina Stoll

"J'y vis j'y vote" : des droits pour les étrangers-ères

C'est pour bientôt !

Il est des hasards... Au moment même où le peuple suisse se distinguait par sa xénophobie à tout crin (voir éditorial), le Grand Conseil genevois adoptait les deux initiatives "J'y vis, j'y vote", qui passeront donc en votation au début de l'année 2005.

Rappelons que, sous un seul nom, nous avons deux initiatives sœurs. L'aînée prévoit que les étrangers résidant légalement en Suisse obtiennent tous les droits politiques au niveau communal (donc droit de vote et d'éligibilité pour les affaires communales).

La cadette, elle, ne concerne que les droits de signer des ini-

tiatives et des référendum au niveau communal et de voter ensuite sur ces sujets.

Elle est donc très restreinte, puisque les initiatives et référendums communaux sont re-



lativement rares. Mais chacune des initiatives sœurs contient une disposition prévoyant qu'au cas où elles seraient acceptées toutes les deux, c'est l'aînée qui l'emporterait.

A plusieurs reprises, le peuple genevois a refusé d'accorder des droits politiques aux étrangers, mais avec des scores de plus en plus serrés. Et, il y a quelques années, il avait tout de même accepté l'éligibilité des étrangers pour les tribunaux de prud'hommes.

C'est une campagne importante qui s'engage pour ce printemps.

Il convient de la gagner.

GT

Salaires 2005 dans le bâtiment

Augmentation indispensable !

Les négociations pour une augmentation de salaire au 1er janvier 2005 dans le bâtiment ont commencé.

Pour le secteur principal de la construction, maçonnerie et contremaîtres, nous revendiquons 120 francs par mois d'augmentation des salaires réels, ainsi que des salaires minimaux de la Convention collective nationale de travail et de la Convention des contremaîtres.

Pour les secteurs genevois du second œuvre, une augmentation de 120 francs par mois sur les salaires réels est revendiquée. Les salaires minimaux conventionnels sont, quant à eux, déjà fixés jusqu'au 31 décembre 2006. Le pouvoir d'achat des travailleurs a diminué en raison des hausses des charges, en particulier de l'assurance maladie, ainsi que des loyers.

Parce que les travailleurs le méritent et en ont besoin, tous

les salaires doivent être augmentés.

Nos demandes n'ont pas rencontré pour l'instant de réponse satisfaisante, tant à l'échelle genevoise que nationale. Aussi, nous appelons les membres de ces secteurs à rester à l'écart de ces négociations.

En effet, nous ne manquons pas de vous appeler à la mobilisation si cette revendication salariale n'est pas traitée à sa juste valeur par le patronat.

Sylvain L. ehmann

Six employés licenciés obtiennent un plan social

Ecœurés par les méthodes d'International SOS, numéro un mondial de l'assistance médicale, six employés licenciés ont fait appel au SIT pour négocier un plan social. Bien que prospère, le groupe International SOS avait décidé de licencier tous les chargés d'assistance travaillant à Genève et de transférer une partie de ses activités genevoises vers Paris et Stuttgart. Les huit employés congédiés pouvaient certes postuler aux quatre postes restant à Genève mais la direction exigeait une augmentation de 30 à 60% du temps de travail sans ajustement de salaire. Six personnes licenciées ont donc demandé un plan social.

Accompagnés de syndicalistes du SIT, les six employés ont rencontré leur direction et demandé quatre mois d'indemnité de départ, étant donné que certains salariés avaient jusqu'à 15 ans d'ancienneté. La direction genevoise a fait attendre sa réponse pendant près d'un mois. Finalement, 15 jours avant le terme de leur délai de congé, les employés ont appris que la seule somme concédée serait de 1600 francs par personne, correspondant au budget d'une formation prévue pour ces salariés.

Malgré des familles à charge et l'absence de perspectives, les six employés ont décidé que ces 1600 francs ne valaient

ni leur dignité, ni leur dévouement. Ils ont donc refusé la somme et annoncé à leur direction qu'ils n'avaient désormais d'autre choix que de mener une action syndicale.

Libérés de leur obligation de travailler et toujours solidaires, les six employés ont alors décidé de faire connaître leur sort au grand public. Et cela a porté ses fruits ! Les articles parus dans la presse romande ont eu pour résultat d'accorder à chacun des employés " rebelles " un plan social plus généreux que les 1600 francs sous une condition : que sa teneur soit gardée secrète ...

La lutte collective a payé !

LC/FS

De nouveaux postes obtenus

Mobilisation des infirmières scolaires

La mobilisation, les grèves et les manifestations des infirmières scolaires du Service Santé Jeunesse (SSJ) et de leurs collègues auront porté quelques résultats positifs. Le SSJ n'avait plus les moyens d'assurer ses mandats de suivi, de prévention et d'éducation à la santé. Soutenues par les syndicats SIT et SSP, les infirmières l'ont affirmé haut et fort dès la rentrée de septembre, en refusant de se rendre dans les nouvelles écoles et collèges et en faisant la grève.

Il semble que, lors des discussions budgétaires, certains oublient qu'il existe d'une part des lois et des mandats confiés aux services publics chargés de les appliquer, et que, d'autre part, les besoins sociaux et la population augmentent, donc aussi les effectifs scolaires, les lieux de placements de la petite enfance, etc. Sans moyens supplémentaires en personnel, les services ne peuvent plus assurer leurs mandats. Depuis plusieurs années, le SSJ argumente son travail et réclame des postes. Des premières mobilisations avaient rendu possible la stabilisation de plusieurs éducateur-trice-s à la santé employé-e-s avec des statuts précaires et sur des budgets aléatoires. Mais plusieurs prestations ont aussi été rabotées. Il n'est plus possible de faire avec moins de moyens. Par leurs actions récentes, les infir-

mières en santé scolaire ont démontré que le sens de leur travail s'étiolait : impossibilité de tenir des programmes de prévention, difficulté d'effectuer les suivis de santé, suppression de visites de santé. Or, sur le terrain, elles sont de plus en plus sollicitées par les enfants, les adolescent-e-s, les enseignant-e-s, ou les parents. Les besoins et les visites augmentent.

5,2 postes de terrain obtenus

Mi septembre, constatant les bien-fondés de la mobilisation, le Conseil d'Etat a concédé au DIP l'engagement de 5,2 postes pour des infirmières. La mobilisation du personnel entamée à la rentrée scolaire aura été utile ! Ces postes seront répartis pour renforcer le personnel de terrain dans les zones où les préoccupations de maltraitance et de santé sont les plus prononcées. Une partie est attribuée aux nouveaux établissements scolaires et au renforcement des interventions dans les institutions de la petite enfance. Malgré ce renforcement, force est de constater que les conditions de travail demeurent difficiles pour l'ensemble du personnel du SSJ, compte tenu de l'augmentation des demandes, des besoins, insuffisamment compensés en personnel.

FW



Aviation privée

Employés sans couverture sociale ?

Il y a quelques mois, la société Bookajet Ltd, active dans le domaine de l'aviation d'affaire et basée en Angleterre, a transmis une offre d'emploi aléchant au bureau de placement de l'Université de Genève. La société recrutait des membres d'équipage. Au terme d'une semaine de formation, les intéressé-e-s étaient prêt-e-s à s'envoler. Le hic ? Après avoir proposé un salaire de 15 francs par heure, la société a pour finir conclu des contrats mentionnant une rémunération de 25 francs net par heure. Ce qui signifie que l'employeur ne déduit et ne verse aucune charge sociale.

Contactée, l'entreprise fait la sourde oreille. Elle n'est pas installée à Genève, mais, recrutant le personnel en question pour honorer son contrat avec la société Club Airways, elle reçoit ses employés et traite les affaires courantes dans les bureaux de cette société. La particularité de la société suisse Club Airways - à la fois club et compagnie aérienne - est d'organiser pour ses membres des transports aériens à bord de jets d'affaires privés exploités

Sécurité

Licenciement avec effet immédiat

Sébastien (nom fictif) a été engagé en 2001 par la société Protectas, d'abord comme agent auxiliaire, et ensuite comme agent fixe.

Au début 2002, son employeur lui envoie un avertissement : il avait déclenché une alarme pour, deux minutes plus tard, donner un contordre en déclarant qu'il s'agissait d'une plaisanterie. Par ailleurs, il lui était reproché de s'être assoupi pendant son service dans la même nuit. Le 26 novembre 2002, Sébastien donne son congé.

Deux jours après, Protectas lui signifie son licenciement avec effet immédiat en mettant le paquet pour le justifier : un avertissement 10 mois auparavant, un langage radio non conforme, un comportement puéril à l'intérieur de la centrale, un abandon de poste le 17 novembre et une absence le même 28 novembre.

Sébastien n'est pas d'accord et assigne son ex-employeur

au tribunal des prud'hommes. Protectas est condamné à lui payer 10'525 francs brut et 2'000 francs net à titre d'indemnités pour licenciement avec effet immédiat sans juste motif.

En désaccord avec ce jugement, Protectas recourt à la Cour d'appel de la même juridiction. Cette instance vient de confirmer le jugement du tribunal. Elle rappelle notamment, en faisant référence à la jurisprudence en la matière :

"Si le manquement est moins grave, il ne peut entraîner une résiliation immédiate que s'il se reproduit malgré un avertissement. A cet égard, il convient de rappeler que l'avertissement, même formulé le plus clairement possible et contenant la menace du licenciement, n'a pas pour but de permettre ensuite à l'employeur de résilier le contrat de travail pour une peccadille".

A bon entendre !

Barbara Urtasun

Un café-restaurant qui porte mal son nom

Bellevue et vues de l'esprit

Salaire minimum, salaires impayés et vacances sont des vues de l'esprit... Mais fort heureusement, à l'issue de la séance de conciliation des Prud'hommes, le patron a revu sa vision des faits.

Depuis octobre 2001, Sandie (prénom fictif) travaille comme aide cuisinière au restaurant Bellevue et est payée en dessous du salaire minimum obligatoire. Courant avril 2002, elle annonce à son responsable qu'elle prendra ses vacances à partir du 27 juillet 2002. Comme son patron ne lui a fait aucune objection, elle réserve son billet d'avion pour cette date.

Courant mai, Sandie est malade et travaille à mi-temps. Quelques jours après avoir repris son travail à 100%, elle est

licenciée pour le 30 juin.

Puis début juin, elle est accidentée et ne peut reprendre son travail avant son départ en vacances.

Comme prévu, Sandie part en vacances le 27 juin. A son retour, une lettre du Bellevue l'informe qu'elle a abandonné son poste de travail le 24 juin et qu'en conséquence les rapports de travail prennent fin à cette date là.

Bon gré mal gré, son employeur a bien dû admettre :
● premièrement que prendre des vacances prévues, ce n'était pas abandonner son travail;
● deuxièmement que lorsqu'une incapacité de travail survient dans le délai de congé, celui-ci est reporté. En l'occurrence ici le délai de congé est reporté au 31 juillet;

● troisièmement que le salaire payé était inférieur au salaire minimum.

Au terme de la séance de conciliation, le restaurateur a reconnu ses torts et a été d'accord de s'acquitter de la somme de 7'000 francs (3'900 à titre de délai de congé, 2'200 à titre de salaire impayés et le solde à titre de différence entre le salaire minimum et le salaire de Sandie)

Dans un premier temps, toutes les demandes de Sandie ont été bafouées par ce patron (presque deux ans de corresponsabilité).

Ce n'est qu'après avoir saisi la juridiction des prud'hommes que notre membre a enfin pu être honoré dans sa totalité. Belle revanche !

Martine Bagnoud

Une salariée gagne aux prud'hommes

Fausse déclaration de salaires

Madame L. travaillait comme téléphoniste pour le compte de la société de Monsieur A. Madame L. avait signé un contrat de travail où son salaire devait être calculé en fonction des minutes journalières de connexion téléphonique effectuées par jour.

Un salaire minimum de 125 francs brut par jour était prévu si le seuil minimum de 2500 minutes de connexion n'était pas atteint.

En réalité, l'employeur de Madame L. versait à cette dernière des sommes qui ne correspondaient aucunement à ce calcul, et qui représentaient en moyenne la somme de 1875 francs brut par mois. Madame

L. s'est alors plainte de ces montants et a demandé à avoir un salaire fixe de 2500 francs à son employeur.

Soi-disant pour l'arranger, l'employeur de Madame L. a alors fourni des fiches de salaires pour tous les mois travaillés d'un montant de 2500 francs pour une période et de 3500 francs pour une autre. Ces montants ont été déclarés comme les salaires reçus par Madame L. pendant toute la période travaillée dans l'entreprise de Monsieur A. L'employeur de Madame L. est même allé jusqu'à déchirer les anciennes fiches de salaire de Madame L. pour donner plus de crédibilité aux nouvelles.

Malheureusement, est-il besoin de le souligner, Madame L. n'a jamais perçu les dits montants pourtant déclarés, notamment auprès de l'administration fiscale.

Sur ces faits, le tribunal des Prud'hommes a décidé que selon les pièces fournies, le salaire de Madame L. était celui déclaré aux administrations et indiqué sur les fiches de salaire. Monsieur A. ayant été dans l'incapacité de prouver le contraire, il a été condamné à verser à Madame L. la différence de salaire depuis le début des rapports de travail jusqu'à leur fin. Bien mal pris celui qui croyait prendre !

FS

Le SIT à la Maison transfrontalière européenne

La Maison transfrontalière européenne, créée par le Groupeement transfrontalier européen et la Fédération Romande des Consommateurs, fournit au public des informations sur la région frontalière.

Elle regroupe des partenaires français et suisses et traite de différents sujets : emploi, création d'entreprise, consommation, logement, assurances sociales, transports et vie culturelle, en France et en Suisse.

Des conseillères-accueil fournissent une première information : à Annemasse, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h00, le vendredi) et à Saint-Genis-Pouilly, les mardis et jeudis après-midi, de 14h30 à 18h30.

Le SIT - avec d'autres syndicats de la CGAS - tient une permanence hebdomadaire chaque lundi de 15h00 à 18h00, qui répond aux divers renseignements que peuvent demander des frontaliers-ères, anciens ou nouveaux.

Davantage de renseignements sur la Maison transfrontalière européenne sur son site internet :

www.maison-transfrontaliere.com



Comité SIT

Lors de sa séance de rentrée du mois d'août, le comité SIT a :

- **déterminé sa prise de position pour les élections nationales et cantonales du 28 novembre;**

- **salué la naissance de la commission migration du SIT, qui comprend des militant-e-s; il n'existait à ce jour qu'un groupe de travail interne au secrétariat;**

- **fait le point sur la préparation du congrès et adopté divers textes, dont le rapport d'activités, le rapport sur les alliances syndicales et les propositions de modification des statuts;**

- **entendu un compte-rendu sur les mobilisations dans les services publics, une journée de grève et une grande manifestation ayant eu lieu le jour même du comité;**

- **adopté les comptes 2003 qui, comme prévu, bouclent avec un déficit correspondant à la volonté du SIT d'investir dans son activité;**

- **pris note de diverses informations sur la situation dans le domaine du chômage à Genève et sur les ouvertures des magasins dans les gares (voir articles dans ce SIT-info).**

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers-ères : Giovanni Albano, Martine Bagnoud, Corinne Béguelin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Lara Cataldi, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Simon Descombes, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Séverin Guelpa, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Fabienne Sautier, Christina Stoll, Sylvain Tarrit, Bassem Teylouni, Ismail Türkler, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE Genève, tirage : 12'500 exemplaires

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2004, il s'agit des dates suivantes (lundi à midi) : 25 octobre, 22 novembre.

Chalet La Bruyère

Le SIT possède un Chalet à La Cry, au dessus de Saint-Gervais (Haute-Savoie), où il fait bon passer des fins de semaine en groupe ou des vacances, tant en été qu'en hiver.

On trouvera ci-dessous le tarif - différent pour les membres ou non-membres du SIT. Tout renseignement ou réservation au secrétariat SIT auprès de Jorge Klappenbach (tél. 022 818 03 00 - courriel : jorge.klappenbach@sit-syndicat.ch)



Liste des prix (en francs suisses)	Vacances d'été (pension complète)				Week-end et vacances d'hiver (sans pension)	
	Prix par nuitée		Forfait par semaine		Prix par nuitée	
	Membre	Non membre	Membre	Non membre	Membre	Non membre
Adulte, par personne	35.-	40.-	240.-	280.-	12.-	18.-
Couple, par personne	30.-	36.-	200.-	250.-	12.-	18.-
1 ^{er} enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	120.-	140.-	x	x
2 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	60.-	70.-	x	x
3 ^e enfant, jusqu'à 15 ans	x	x	gratuit	gratuit	x	x
Enfant, jusqu'à 15 ans	18.-	22.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 10 ans	11.-	13.-	x	x	6.-	9.-
Enfant, jusqu'à 3 ans	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

Vous vous êtes naturalisé Suisse ?

De temps en temps, le SIT a besoin de contacter tous ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie mineure de ses membres, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait très utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum.

Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat !



UOG Les formations de l'université ouvrière de Genève

La législation sur l'assurance chômage

Public : Pour toutes personnes concernées professionnellement ou personnellement par l'assurance chômage.

Objectifs : Présenter les principes essentiels de la loi fédérale sur l'assurance chômage. Informer sur les diverses mesures en application ainsi que sur les dispositions cantonales.

Contenus : La loi fédérale sur l'assurance chômage. La loi cantonale et sa prochaine révision. L'incidence des accords bilatéraux. Le statut particulier des indépendants - le bonus éducatif - les conséquences de la maladie et de l'invalidité sur le chômage.

Date : Le mardi 26 octobre 2004 de 8h30 à 17h30.

Inscription : Jusqu'au vendredi 15 octobre 2004.

Intervenant-e-s : Doris GORGE, politologue, Pascal PERRET, Action chômage - Ville de Genève.

Efficacité : Maximum 40 personnes.
Prix : Fr. 100.- / Membre UOG: Fr. 80.-

Lecture de bilan et processus budgétaire

Public : Cours ouvert à toute personne intéressée. N'exige aucune connaissance préalable.

Objectif : Permettre d'évaluer les bilans, budgets et comptes que les participants sont amenés à étudier dans le cadre de leurs activités militantes ou bénévoles.

Contenu : Ce cours ne fera pas de vous un comptable mais il donnera aux militants, délégués du personnel dans les institutions ou actifs en milieu associatif, les bases minimum nécessaires pour comprendre les résultats financiers d'une association ou d'une institution. Il vous permettra d'aborder sans crainte la lecture des bilans, comptes et budgets, de savoir quelles questions poser, quels postes du bilan méritent une attention particulière. Vous apprendrez à décoder un langage souvent mystérieux (cash

flow, ratios, marge d'auto-financement, etc.), vous permettant de former votre propre jugement sur la santé financière de votre association ou dans le cadre de votre syndicat.

Durée : 10 heures.
Dates : Les mardis du 19 octobre au 16 novembre 2004, de 18h30 à 20h30.

Délai d'inscription : Jusqu'au vendredi 8 octobre 2004.

Intervenant : Thierry MORDASINI, gestionnaire.
Prix : Fr. 120.- / Membre UOG: Fr. 100.-

Initiation à l'Ecologie globale Ecologie planétaire

Public : Cours ouvert à toute personne intéressée. Ce cours n'exige aucune connaissance préalable.

Objectifs : Permettre d'acquies une formation de base en écologie globale. Sensibiliser les participant-e-s à l'écologie, à l'environnement et à leur rôle dans la crise actuelle de notre civilisation industrielle.

Contenus : Définition des bases conceptuelles de la science écologique; généralités sur le fonctionnement du système Terre; définitions et interactions des différentes enveloppes géologiques, en particulier la Biosphère; introduction aux questions et défis environnementaux majeurs actuels: changement climatique, pollutions diverses, perte de la biodiversité.

Durée : 20 heures.
Dates : Les mercredis, du 27 octobre 2004 au 19 janvier 2005, de 18h30 à 20h30.

Délai d'inscription : Jusqu'au vendredi 15 octobre 2004.

Intervenant : Anne BURGI, écologue.

Prix : Fr. 200.- / Membre UOG: Fr. 170.-

Le droit du travail Cours en journée

Public : Pour toute personne intéressée professionnellement ou personnellement par leurs droits et devoirs au travail. Ce cours n'exige aucune connaissance préalable.

Le SIT sans fumée



Nous rappelons que le SIT a déclaré le 16 rue des Chaudronniers, bâtiment sans fumée à compter du 1er septembre. Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences des différents secteurs seront priées de fumer à l'extérieur des locaux. Les réunions syndicales sont également sans fumée.

Objectif : Communiquer les éléments essentiels en la matière, permettre une meilleure approche des situations et améliorer leur règlement.

Contenu : Présentation générale de la législation du travail: Code des obligations, conventions collectives de travail, contrats individuels, droits et devoirs des employés et des employeurs, salaires, vacances, heures supplémentaires, licenciements, conflits et arbitrage de conflits, tribunaux de prud'hommes.

Durée : 12 heures.

Dates : Les lundis 15 et mardi 16 novembre 2004, de 08h30 à 17h00.

Inscription : Jusqu'au vendredi 5 novembre 2004.

Intervenant : Christian BRUCHEZ, avocat.
Prix : Fr. 120.- / Membre UOG: Fr. 100.-

Cours de rédaction d'écrits professionnels

Public : Ce programme personnalisé s'adresse aux permanent-e-s de structures associatives ou syndicales et aux employé-e-s administratifs-ives qui n'ont pas bénéficié de formation dans ce domaine.

Objectifs : Améliorer sa pratique de rédaction d'écrits professionnels, renforcer l'exactitude et la pertinence de ces écrits. Structurer ses idées, structurer ses textes en fonction de leur but. Aller à l'essentiel, synthétiser. Argumenter une position. Rédiger avec clarté et concision.

Programme : Les différents écrits dans le contexte professionnel : procès-verbal de réunions, compte-rendu, courrier professionnel, rapport, communiqué de presse, synthèse de documents, article de presse, bulletin. Techniques de prises de notes. Le programme sera élaboré précisément en fonction des besoins des participant-e-s.

Pré-requis : Une bonne maîtrise de la langue française est indispensable.

Périodes et horaires : cours de 40 heures sont proposés
Mardi soir (18h30-21h00), du 4 janvier au 26 avril 2005. Code: 4P02FRECR
Lundi matin (8h15-12h15), du 10 janvier au 21 mars 2005. Code: 4P03FRECR
Prix : Fr. 864.- (Fr. 750.- peuvent être payés avec un chèque annuel de formation). La taxe de cours devra être acquittée avant le début du cours.

Inscriptions : Par téléphone ou à la réception de l'UOG, au plus tard 10 jours avant le début du cours choisi.

Mode d'emploi du congrès SIT

Le samedi 6 novembre 2004, le SIT tiendra son 11e congrès à la salle du Môle, aux Pâquis. Le congrès est un moment important du syndicat, puisqu'il s'agit de l'instance suprême de l'organisation. C'est elle qui discute des buts généraux et des principes de l'organisation et peut les modifier. Elle élit également celles et ceux qui vont incarner cette ligne syndicale entre deux congrès : le comité, la présidence et le secrétariat général.

Afin de rendre plus transparent le fonctionnement du congrès, nous détaillons ci-dessous ses principales étapes.

Rendez-vous !

Le congrès débute à 9.00 à la salle du Môle (à la rue du même nom, tram 13, arrêt rue de Zürich). Il doit se composer de 150 délégués des secteurs professionnels et de 8 délégués des commissions interprofessionnelles. Tout ce monde reçoit la convocation et les documents adéquats, qui sont d'ailleurs disponibles au secrétariat ou visibles en partie sur internet (www.sit-syndicat.ch).

Mais chaque membre du SIT

intéressé-e peut participer au congrès, y compris avec droit de parole mais sans droit de vote, que ce soient les membres de base, même non délégué-e-s, les membres de l'ancien comité, les secrétaires syndicaux-ales, le personnel du secrétariat. A cela s'ajoutent les invité-e-s : la presse, bien sûr, mais aussi toutes les organisations dont le SIT est membre ou est proche, à commencer par les autres syndicats de Suisse ou de la région, dont certains salueront les congressistes.

La première tâche du congrès sera donc de vérifier qui est présent-e et d'adopter le règlement qui présidera aux débats.

Regard vers le passé

Dans un premier temps, le congrès se penchera d'une part sur le PV du dernier congrès qui a eu lieu il y a trois ans et surtout sur le rapport général et financier d'activité du Comité SIT. Ce rapport rend compte de façon détaillée de tout ce que le SIT a fait entre deux congrès, que ce soient ses prises de position dans les dossiers importants, les décisions du comité, les aspects financiers, mais aussi le compte-rendu de l'activité du comité, du secrétariat syndical et des syndicats et secteurs. Ce rapport, intégralement disponible sur le site internet du SIT, essaie de donner un aperçu de la vie syndicale pendant trois ans mais, bien qu'il fourmille de précisions, il ne rendra jamais compte complètement de la somme importante de travail fourni non seulement par le secrétariat, mais surtout par chaque militante et chaque militant.

Quel projet syndical? Quelles alliances ?

Il s'agissait du thème du dernier congrès. Celui-ci avait pris des options et des décisions sur lesquels le comité rendra des comptes et proposera une position adaptée à la discussion qui a eu lieu durant ces trois ans, marqués par des rencontres et des réflexions avec les syndicats proches. En gros, il semble que l'on peut refaire les constats du congrès de 2001 qui fondaient ses conclusions en insistant sur les faits que la situation syndicale suisse est toujours extrêmement mouvante et que la connaissance collective des enjeux chez les militant-e-s n'a pas progressé autant que l'on aurait pu le souhaiter.

C'est dans ce sens que le comité SIT propose au congrès que la position prise lors du congrès de 2001 reste valable pour l'avenir, principalement en renforçant les contacts, les unités d'action et les alliances avec d'autres organisations syndicales, cantonales, régionales, nationales et internationales, en continuant à collaborer avec l'USS notamment sur des dossiers thématiques; cela

lui permettra ainsi en particulier de poursuivre l'exploration de la possibilité d'un rapprochement avec celle-ci.

Le thème

Pour préparer le thème du congrès 2004 "Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leur syndicat", le SIT a décidé de soumettre à ses comités de secteurs et de syndicats ainsi qu'à ses commissions un questionnaire portant sur la situation des salarié-e-s face au démantèlement des acquis sociaux et à la réorganisation profonde du monde du travail que nous connaissons depuis les années 80.

Le but de ce questionnaire n'était pas de lancer une enquête large au sens scientifique du terme, mais de faire un état des lieux de la lutte syndicale et d'ouvrir un débat sur les actions syndicales et des nouveaux droits à mettre en place.

Le texte qui sera soumis au congrès est une synthèse des questionnaires rendus par les comités et les commissions. Il ne s'agit pas, à ce stade, d'un programme de priorités syndicales pour les années à venir, mais plutôt d'un reflet partiel des enjeux sectoriels et interprofessionnels tels qu'ils apparaissent aux militant-e-s.

L'ensemble des comités et commissions ayant répondu aux questionnaires souligne particulièrement l'absence de toute forme de protection des militant-e-s syndicaux-ales contre des mesures de représailles patronales.

Si le droit suisse connaît une certaine protection des membres d'une commission d'entreprise, il brille par contre par l'absence totale de mesures de protection pour les militant-e-s syndicaux-ales sur leurs lieux de travail. Les employeurs peuvent par conséquent sans aucun problème licencier les salarié-e-s engagé-e-s syndicalement. Or, le SIT est convaincu que la défense des droits de salarié-e-s ne peut pas se faire par procuration, ne peut pas être l'affaire des seuls secrétaires syndicaux.

Le SIT s'engage par conséquent pour la mise en place d'une protection contre le licenciement pour tous les délégué-e-s syndicaux-ales dans les entreprises et les services publics et subventionnés.

Dans la logique actuelle de confrontation, qui est celle de tous les secteurs, cette garantie des libertés syndicales doit s'inscrire dans la lutte contre

les tentatives de criminaliser l'action syndicale.

L'organisation du SIT

A quelques exceptions près, les congrès sont l'occasion de réviser les statuts du SIT et de les adapter aux changements rendus nécessaires pour le fonctionnement de l'organisation.

Cette année encore, les statuts seront légèrement révisés sur des questions qui ne sont pas primordiales, mais qui nécessitent l'approbation de l'instance suprême du SIT. Une adaptation de la notion de secteurs professionnels devrait permettre d'avoir davantage de souplesse dans le fonctionnement de l'organisation et de suivre l'évolution qui s'est faite ces dernières années.

De même, le congrès doit "reconnaître" les secteurs et les syndicats du SIT, c'est-à-dire ceux qu'il reconnaît selon les statuts, et qui doivent avoir un fonctionnement conforme à ceux-ci. C'est aussi le cas pour les commissions du SIT, que ce soient des commissions de fonctionnement, ou des commissions de réflexion sur les dossiers interprofessionnels.

Des élections

Avant de passer aux résolutions, qui seront des déclarations du SIT et de son congrès sur les problèmes de l'heure, le congrès procédera à plusieurs élections :

Le comité SIT : les secteurs et les commissions interprofessionnelles présenteront les délégués-es qui les représenteront dans cette instance qui dirige le SIT entre deux congrès et qui se réunit à peu près tous les mois;

La présidence du SIT : après trois ans passé à la présidence du SIT, notre camarade Jean-Dominique Jacquemet a décidé de se passer la main. Il faudra donc désigner des remplaçant-e-s, en principe un-e président-e, une vice-présidente et un vice-président;

Le secrétariat général : pendant trois ans, le secrétariat a été placé sous la responsabilité de trois deux co-secrétaires générale-aux, Valérie Buchs, Hervé Pichelin et Georges Tissot. Valérie et Georges se retirant de cette fonction, il sera proposé que Hervé soit rejoint à ce poste par Christina Stoll.

C'est vers 17 heures que devrait se terminer le congrès, en n'oubliant pas que midi aura été l'occasion de partager un repas.

GT

L'ordre du jour en bref :

1. Ouverture du congrès
2. Procès-verbal du dernier congrès
3. Rapport d'activité
 - a) rapport général et financier d'activité du comité SIT
 - b) "Quel projet syndical, quelles alliances ?"
4. Thème : "Pour de nouveaux droits pour les travailleurs-euses et leurs syndicats"
5. Autres propositions des secteurs et syndicats
6. Révision des statuts
7. Reconnaissance des secteurs, des syndicats et des commissions interprofessionnelles
8. Elections
 - a) du comité SIT
 - b) de la présidence
 - c) du secrétariat général
9. Résolutions
10. Divers

**Une garderie sera organisée.
Veuillez avertir à l'avance le secrétariat de vos besoins !**

Fête du SIT

La traditionnelle fête de rentrée du SIT s'est tenue le 3 septembre, par beau temps - contrairement à l'an passé. Grillades, raclettes, boissons, musique, danse ...

C'était aussi l'occasion de fêter les membres qui avaient adhéré au SIT il y a 40 ans et il y a 25 ans.

Seul vrai problème : le jardin du SIT commence à devenir un peu petit quand il y a autant de monde !

